



# ᓇᓱᐊᕕᑦ ማጀᓂ ለᓇᓱᐊᕕᑦ ለᓇᓱᐊᕕᑦ NUNAVUT HOUSING CORPORATION LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT NUNAVUNMI IGLULIQIYIIRYUAT

## Communiqué de presse

## Pour diffusion immédiate

# **La Société d'habitation du Nunavut annonce une nouvelle aide aux propriétaires par l'entremise de l'Allocation pour le logement Canada-Nunavut (ALCN)**

**Iqaluit (Nunavut), le 4 décembre 2025** – La Société d'habitation du Nunavut est heureuse d'annoncer l'élargissement de l'Allocation pour le logement Canada-Nunavut, qui se traduira par une aide plus importante et mieux adaptée aux besoins des Nunavoises et Nunavois.

Pour la première fois, la Société d'habitation du Nunavut offrira aux propriétaires une allocation mensuelle de 600 \$ (7 200 \$ par an); cette aide financière directe et non imposable compensera les coûts élevés auxquels doivent faire face les Nunavaises et Nunavois propriétaires. L'enveloppe budgétaire est d'environ 6 millions de dollars jusqu'en 2028, ce qui aidera les familles à gérer les dépenses liées à leur propriété tout en assurant la sécurité de leur résidence.

« Cette expansion reflète notre volonté de maintenir la résidence des Nunavoises et Nunavois, a déclaré l'honorable Cecile Nelvana Lyall, ministre responsable de la Société d'habitation du Nunavut. Par ce nouvel avantage, nous abordons les réalités uniques des propriétaires du Nunavut; nous diminuons la pression sur le logement social et nous aidons les familles qui souhaitent rester dans leur résidence. »

« Le gouvernement du Canada est fier de collaborer avec la Société d'habitation du Nunavut pour offrir des soutiens flexibles et adaptés aux réalités particulières du logement au Nunavut », a déclaré l'honorable Gregor Robertson, ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique. « Nous sommes résolus à garantir un logement sûr et abordable pour tous au Nunavut. »



## Communiqué de presse

L'admissibilité à l'allocation est basée sur le revenu du ménage. Il faut posséder une propriété et l'occuper à titre de résidence principale et ne pas recevoir l'indemnité de résidence des fonctionnaires du gouvernement du Nunavut.

Il est possible de se procurer le formulaire de demande pour l'Allocation pour le logement Canada-Nunavut sur le site web de la Société d'habitation du Nunavut à <https://www.nunavuthousing.ca/programs/canada-nunavut-housing-benefit> ou en appelant au 1-844-413-9355. Le personnel d'accueil aidera les propriétaires à valider leur admissibilité au programme et s'assurera que l'aide soit rapidement accessible.

L'Allocation élargie pour le logement Canada-Nunavut est financée à parts égales par la Société d'habitation du Nunavut et le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et demeurera en vigueur jusqu'en 2028.

**-30-**

###

**Personne-ressource pour les médias :**

Chantel Caza  
Gestionnaire des communications  
Société d'habitation du Nunavut  
867-975-7248  
[NHC.Communications@gov.nu.ca](mailto:NHC.Communications@gov.nu.ca)